

Image not found or type unknown



DGCCRF-POLICE JUDICIAIRE ET LECTURE DE VOS DROITS

Par **FrancoiAlexandre**, le **24/06/2018** à **14:57**

Bonjour,

La jurisprudence a plusieurs fois déclaré que les enquêteurs de la DGCCRF sont assimilés à une police judiciaire (avec entre autre une suspension de la prescription).

La CEDH a plusieurs fois insisté sur les droits à ne pas s'incriminer et les droits fondamentaux en cas d'acte judiciaire (droit de garder le silence, droit à un avocat,...).

Les prérogatives de la DGCCRF comme définies jusqu'à présent ne sont elles pas en contradiction avec le droit européen comme l'était la garde à vue en son temps ?